

# Crédit-cadre 2017-2021 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien et la réparation des routes

## 1. PREAMBULE

En 2012, un crédit-cadre de Fr. 1'500'000.- pour des travaux d'entretien et de réparation des routes communales a été accepté pour la période 2012 à 2016. Le dernier crédit-cadre voté a été totalement utilisé. De nombreux tronçons de plus ou moins grande importance ont ainsi pu être entretenus.

Un nouveau crédit-cadre est indispensable afin d'assurer l'entretien et la réparation des routes et maîtriser au mieux les dégâts successifs causés chaque année par le trafic routier et par la période hivernale, en particulier les dégâts dus aux cycles gel - dégel. Les conséquences sont très importantes : nids de poules, détérioration accélérée du revêtement et parfois dégâts structurels.

## 2. DONNEES TECHNIQUES

Depuis 1998, un plan de gestion des routes a été établi comme le préconisent les normes VSS. Ce document indique clairement l'importance des dégradations, l'état du réseau routier et l'estimation des coûts d'entretien. Il a été remis à jour fin 2011, puis en 2016 avec une méthodologie optimisée afin de diminuer la subjectivité inhérente à la méthode de relevé visuel. Selon le dernier relevé d'état :

- l'état général du réseau est qualifié de « moyen »<sup>1</sup>. Plus précisément, 46 % du réseau est en état « bon » (31 km), 13 % en « moyen » (8 km), 21 % en « suffisant » (12 km), 6 % en « critique » (2 km) et 14 % en « mauvais » (7 km). En comparaison avec d'autres communes urbaines, cette valeur peut être jugée comme cohérente,
- par manque de moyens financiers, l'état du réseau semble s'être globalement dégradé depuis 2010, même s'il reste dans la même catégorie selon les normes (état « moyen »),
- la part des chaussées en état « critique » ou « mauvais » (~ 20 % du réseau) est en augmentation depuis 2010, résultant probablement d'un manque d'investissement pour des travaux lourds.

Les moyens nécessaires pour assurer la gestion et l'entretien du réseau routier ont été déterminés sur la base des relevés réalisés (anciens et 2016). Plusieurs stratégies d'investissement ont été analysées (budget illimité, budget nul, budget actuel, budget de maintien de la valeur, etc.) selon plusieurs méthodes (analyse structurelle et fonctionnelle, approche basée sur le cycle de vie) pour déterminer les moyens nécessaires à mettre en œuvre sur le réseau routier communal. Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

- la mise en place d'une stratégie d'investissement est vivement recommandée,
- avec un budget nul, il faut s'attendre à une dégradation très rapide de l'état global du réseau routier (passage d'un état moyen à un état critique en une dizaine d'années),
- le budget actuel (Fr. 80'000.-/an au budget de fonctionnement et Fr. 300'000.-/an par crédit-cadre habituel au plan financier des investissements) n'est a priori pas suffisant pour maintenir l'état global du réseau à moyen terme (passage d'un état moyen à un état suffisant en 5 ans environ),
- le budget annuel de maintien de la valeur du réseau s'élèverait dans l'idéal à 1.8 million de francs (uniquement pour les renouvellements des chaussées, hors interventions sur les infrastructures souterraines ou sur les aménagements urbains).

Le budget actuel et les investissements consentis ces dernières années ont donc permis de maintenir le réseau routier avec **80 % des routes dans un état « suffisant à bon »**. La poursuite de cet effort d'investissements permettra de maintenir globalement la valeur du réseau routier.

## 3. STRATEGIE PROPOSEE

Vu ce qui précède, et pour tenir compte des moyens financiers disponibles, la stratégie suivante est proposée :

- au minimum, maintenir l'état global du réseau routier à un niveau moyen sur un horizon de 10 ans,
- réaliser les interventions d'entretien aux endroits les plus pertinents techniquement tout en privilégiant un impact important au niveau de l'utilisation du réseau,

<sup>1</sup> Evaluation sur une échelle de valeur à 5 niveaux (bon, moyen, suffisant, critique et mauvais), obtenue sur la base des relevés des dégradations observées sur chaque tronçon de route.

- maintenir le budget actuel pour la prochaine législature (au minimum Fr. 80'000.-/an au budget de fonctionnement et Fr. 300'000.-/an par crédit-cadre au plan financier des investissements),
- inscrire au plan financier des investissements des montants suffisants pour les travaux importants de renouvellement de chaussées (en principe interventions supérieures à Fr. 100'000.-, non concernées par le présent crédit-cadre). Il s'agit de maintenir notamment les investissements suivants :
  - o l'assainissement du bruit routier par crédit-cadre : 2.3 millions de francs répartis sur la période 2017 à 2020,
  - o l'ensemble des crédits spéciaux inscrits dans le plan financier des investissements : route de Domont, route de Moutier Est, projets d'agglomération, infrastructures liées au projet « Le Ticle - CREA, etc.

Le plan présentant l'état constructif des routes est disponible au Service UETP. Tous les tronçons en mauvais état ne pourront pas être traités avec les montants indiqués précédemment et il est nécessaire de fixer des priorités. Celles-ci seront définies en fonction de l'évolution des dégradations, des travaux des autres services (SID et Régiogaz notamment) et des projets de construction qui nécessitent des adaptations au niveau des routes, les synergies étant systématiquement recherchées. Le plan financier des investissements entre aussi en considération pour la planification des travaux.

Afin de profiter de certaines synergies avec des projets en cours ou pour répondre à diverses demandes non planifiées (politiques, sécuritaires), divers travaux estimés à Fr. 300'000.- sont intégrés à la présente demande de crédit d'investissement, notamment des adaptations à la rue de la Jeunesse (en coordination avec le projet de déversoir pour la gestion des crues), des réfections urgentes à la rue du 24-Septembre (qui doit être reprise par la Municipalité de Delémont suite à un avis de droit récent) et l'aménagement de la rue du Temple pour répondre à la motion 5.14/16 « Limiter le trafic de transit par les routes de desserte ».

#### 4. DEMANDE DE CREDIT

La demande de crédit concerne donc le crédit-cadre habituel pour l'entretien et la réfection des routes communales, soit Fr. 1.5 million de francs pour les années 2017 à 2021 (Fr. 300'000.-/an) auxquels s'ajoutent des travaux particuliers pour les rues de la Jeunesse, du 24-Septembre et du Temple pour un montant de Fr. 300'000.-.

Le Conseil communal propose au total une demande de crédit d'un montant de Fr. 1'800'000.-.

#### 5. FINANCEMENT

Le crédit-cadre de Fr. 1'500'000.- pour l'entretien et la maintenance des routes communales est prévu au plan financier des investissements.

Les autres mesures proposées répondent à une motion du Conseil de Ville (rue du Temple) ou sont nécessaires pour des raisons de sécurité (rue du 24-Septembre) ou de coordination avec d'autres chantiers (rue de la Jeunesse). Pour être réalisées, elles doivent être intégrées au plan financier des investissements.

#### Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			1'800'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier (partiellement)	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	Fonds No
Solde du fonds au 31.12.2015			
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		1'800'000.00

Charge financière - montants en CHF			
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 2 % = 50 ans)	%	2	36'000.00
Durée de l'amortissement comptable	ans	50	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*			54'000.00
<b>Total de la charge financière annuelle</b>			<b>90'000.00</b>

\*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée à la page 115 des comptes 2015.

**6. PREAVIS DES AUTORITES**

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, et de la Commission des Finances, propose au Conseil de Ville d'accepter la demande de crédit de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien et la réfection des routes.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 mars 2017

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 27 mars 2017 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. Le crédit-cadre 2017-2021 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien et la réfection des routes est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 24 avril 2017